

DECISION N° 004-2026

SKINsoft - Maintenance, hébergement et sauvegardes 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260206-DAJ-DEC-26-012-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026
Publication : 06/02/2026

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société SKINsoft en date du 01/10/2025 pour l'hébergement, la maintenance et les sauvegardes du logiciel de gestion des collections pour le Musée des Beaux-Arts de la ville de Bernay pour l'année 2026.

Considérant que la proposition de la société SKINsoft est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de la société SKINsoft pour l'hébergement, la maintenance et les sauvegardes du logiciel de gestion des collections pour le Musée des Beaux-Arts de la ville de Bernay pour l'année 2026 d'un montant de 4 133.43 € HT.

A Bernay, le 07/01/2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 08/01/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

